



Redon, le 5 février 2025

**Objet : Convocation aux assemblées générale ordinaire et extraordinaire de l'association
LES MUSICALES DE REDON**

Chers adhérents,

Nous serions heureux de vous retrouver à l'occasion des prochaines assemblées générales des MUSICALES DE REDON qui se tiendront :

Le samedi 1^{er} mars 2025 à 18h : Assemblée générale extraordinaire

Le samedi 1^{er} mars 2025 à 18h 30 : Assemblée générale ordinaire

à la salle Pierre Etrillard, place de Tabago, 44460 Saint Nicolas de Redon

Nous avons prévu un déroulement en quatre temps :

1°) Assemblée générale extraordinaire de 18 à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts (Adresse siège social)

2°) Assemblée générale statutaire ordinaire de 18h30 à 19h30 avec l'ordre du jour suivant :

- Rapports moral et d'activité 2024
- Rapport financier 2024
- Approbation des comptes
- Cotisations 2026
- Budget prévisionnel & présentation de la saison 2025
- Renouvellement et élection de membres au conseil d'administration
- Questions diverses

3°) Concert de 19h30 à 20h30

4°) Cocktail dinatoire

Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette convocation, nous vous remercions de nous faire retour du pouvoir ci-joint, soit par mail à secretariat@lesmusicalesdederedon.fr soit à l'adresse de l'association avant le 20 février 2025

Les candidats au conseil d'administration, doivent se faire connaître en adressant une demande motivée par mail au président presidente@lesmusicalesdederedon.fr avant le 10 février 2025.

D'ores et déjà, et pour faciliter l'organisation de cette soirée, **vous pouvez renouveler votre adhésion soit sur le site : lesmusicalesdederedon.fr soit en suivant les modalités de règlement figurant sur le bulletin d'adhésion ci-joint.**

Nous vous prions, chers adhérents, de croire en notre profonde reconnaissance pour l'aide que vous nous apportez par votre présence, votre adhésion et la diffusion à vos réseaux et vous remercions de nous donner **votre réponse pour le 20 février 2025 au plus tard.**

Isobel Bailey
Présidente